



## Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

Paris, le 11 juin 2009

### **RGGP : zéro pointé !** **CHORUS : la fausse note !** **SIV : la mauvaise note !**

- Après la perte de la délivrance des titres en préfecture et en sous-préfectures,
- Après la perte du contrôle de légalité par les sous-préfectures et son allègement dans les préfectures,
- Après la perte à court terme de missions traditionnelles vers les nouvelles directions départementales interministérielles, la privatisation des fonctions logistiques, la régionalisation des budgets de préfectures et de la plupart des autres fonctions « support » (ressources humaines, formation etc...),

**le ministère de l'intérieur vide encore plus les préfectures de département en régionalisant également les plateformes Chorus.**

Lors du CTP central des préfectures du 9 juin 2009, sur la demande expresse de FORCE OUVRIERE, **le secrétaire général du ministère de l'Intérieur a reconnu que les plateformes Chorus dans les préfectures de département, dont la liste des préfectures bénéficiaires n'est toujours pas arrêtée, ne seront installées qu'à titre provisoire et seront par la suite recentrées au niveau régional, au plus tard en 2013 selon le ministère. Peut-on encore le croire ?!**

**Ceci va accroître l'inquiétude de nos collègues** qui ont été incités à se positionner sur des fonctions Chorus, notamment ceux affectés actuellement sur des missions en régression du fait de la RGGP (contrôle de légalité, titres, missions GRH ou support ...), et qui se sont investis et engagés sur des formations lourdes.

C'est une **nouvelle claque pour les préfets de département qui perdent tout crédit** (dans tous les sens du terme !). **Comme FO l'avait annoncé** au moment de la régionalisation des BOP, **les préfets de département** qui au bout du compte perdront aussi la fonction d'ordonnateur secondaire des dépenses de l'Etat, "**accéderont**" au rang de **sous-préfet du préfet de région**.

Autre preuve de cette régression, ce sont les préfets de région qui répartiront selon leur bon vouloir les quelques deniers octroyés (au détriment de qui ?) pour recruter des vacataires en **renfort sur les missions de délivrance des titres (SIV, passeports, naturalisations...)**, et tenter de soulager les collègues de **ces services complètement asphyxiés**.

Ces crédits, pouvant également servir à payer des heures supplémentaires, n'ont pas été octroyés aux départements d'outre-mer où les collègues rencontrent les mêmes difficultés qu'en métropole, y compris pour les dysfonctionnements du SIV.

**FO avait pointé les difficultés techniques du SIV avant même son entrée en vigueur** initialement prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour les véhicules neufs et le 15 mars pour les véhicules d'occasion

Les reports successifs, au 15 avril pour les véhicules neufs et au 15 juin puis désormais au 15 octobre pour les véhicules d'occasion, prouvent que **FO préfectures avait une nouvelle fois raison** de dénoncer l'insuffisance de préparation de cette réforme et des moyens qui ne sont pas à la hauteur des enjeux.

**Alors que les discussions budgétaires 2010 sont déjà lancées, il est indispensable que le Ministre de l'intérieur défende avec conviction et fermeté les préfectures et les sous-préfectures, et s'engage personnellement auprès de Bercy pour dégager les moyens supplémentaires nécessaires :**

- **au fonctionnement des préfectures et des sous-préfectures et au maintien des missions,**
- **et à la prise en considération des personnels au travers de justes et véritables revalorisations de leurs carrières et de leur régime indemnitaire !**

**Le syndicat FO Préfectures le rappellera solennellement  
à la Ministre qu'il rencontre ce jour !**



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**  
des Personnels de Préfecture

## Chorus, fossoyeur des fonctions financières des préfets de département

La nouvelle a été confirmée ce mardi 9 juin 2009 au CTP central des préfectures !!!

Après des tergiversations sans fin, après plusieurs années de réflexion sur la réingénierie comptable, le gouvernement a décidé que les plates-formes de gestion CHORUS seront implantées en chef-lieu de région.

Le mouvement est enclenché dès l'année prochaine pour nombre de préfectures : région Franche-Comté, département de l'Eure, pourtant pilote cette année (sic !)...

Deux ans de travail et de réflexion pour la réorganisation des services financiers en préfecture pour aboutir à une externalisation de la fonction comptable et une fin sans nul doute programmée du préfet de département, ordonnateur de droit....

Reste donc un délai de 3 ans maximum pour les agents des préfectures. Mais en contrepartie, il est demandé à ces derniers de continuer à s'investir dans ce processus aux formations longues et coûteuses et dans un outil informatique difficile à s'approprier qu'ils devront abandonner à l'horizon 2013. Donc en pure perte !!!

Durant ces 3 années, ils auront en effet le « douloureux » plaisir d'essayer les plâtres de Chorus en cours de déploiement, de contribuer à la bascule des données dans la nouvelle application et d'aider à la finalisation d'un produit pour la livrer clé en main aux préfets de région. Ceux-ci disposeront en attendant, d'un délai confortable pour pouvoir armer des plates-formes régionales en toute quiétude, sans pression aucune.

**Le plan social n'a pas de prix.** Une application informatique à un milliard d'euros !!! Plus de 3500 agents de préfecture en formation et appelés à « trimer » sans aucun retour sur investissement personnel. C'est la stratégie de l'administration qui imprime sa feuille de route au rouleau compresseur après avoir alimenté depuis maintenant plus de deux ans, un climat anxigène sans limite à l'égard de ses agents dans le cadre de la RGPP.

L'Etat livre ici un contre-exemple des valeurs sociales autour de l'emploi qu'il dit au cœur de ses priorités. Que va-t-il proposer aux agents (800 emplois directement menacés dans les préfectures et les sous-préfectures de départements, en plus des nombreuses fonctions et missions supprimées par ailleurs) ? La prime de mobilité (sic !), l'indemnité de départ volontaire (resic !) ???

Qu'en pensent les préfets de département ? Pensent-ils pouvoir conserver leur casquette de décideur à travers la fonction d'ordonnateur de droit encore longtemps après que la fonction comptable aura été régionalisée ? Rien n'est moins sûr dans le processus engagé et l'on peut parier que la prochaine étape sera la régionalisation de toutes les unités opérationnelles (112 UO en 2009 pour les départements, 135 UO pour les régions).

Préfectures et sous-préfectures de département ? Circulez, il n'y a plus rien à voir !